

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

DÉCISION N°DP2025_FI/015

OBJET : M57 – FONGIBILITE DES CREDITS – DECISION BUDGETAIRE
PORTANT VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE –
BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVUSP

La Présidente de la CCVUSP,

VU la délibération n°2023/166 du 26 octobre 2023 adoptant la nomenclature M57 au 01 janvier 2024,

VU la délibération n°DC2025-04-079 du 8 avril 2025 portant approbation du budget principal 2025,

VU les dispositions de la nomenclature M57 accordant à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal de la CCVUSP,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à un virement de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2025 comme suit :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|--|------------|----------|-----------|---------|----------|
| Objet | Montant | Chapitre | Opération | Article | Fonction |
| Paiement facture MOE aménagement du torrent de Gaudissard suite à la crue de décembre 2023 | + 9 200.00 | 21 | 1032 | 217538 | 735 |
| | - 9 200.00 | 21 | 1033 | 217538 | 735 |

- **DIT** que ce montant est compris dans la limite autorisée de 7.5 % des dépenses réelles d'investissement.
- **DIT** que ce virement ne modifie pas le montant global du Budget principal 2025.

La Présidente s'engage à informer de cette décision les membres du conseil communautaire en exercice et d'en rendre régulièrement compte lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Barcelonnette, le 31 octobre 2025.

La Présidente,
Élisabeth JACQUES

